

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

GAVE DE PAU

Départements des LANDES (40) / Commune de CAUNEILLE (40300)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
<p><i>Barrage de Mege, à 3500 mètres en amont de Peyrehorade</i></p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Barrage non mentionné sur Scan 25 IGN (zone non couverte par Scan Littoral). Lieu-dit « Metge » mentionné sur Scan 25 IGN à environ 3500 mètres en amont de Peyrehorade à partir duquel nous proposons une délimitation perpendiculairement au cours d'eau. Mais il ne semble pas exister de barrage à ce niveau ! Un ouvrage existe un peu plus en aval (à environ 1000 mètres) qui pourrait éventuellement être celui évoqué dans la description juridique.</p> <p>Positionnement douteux (incertitude > 1000 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

